Réalisez une ÉCONOMIE

en adoptant LE LINGE LANDAUER

qui a fait ses preuves dans tous les trousseaux

AUX FABRIQUES PARISIENNES

MAISON SPÉCIALE DE BLANC

FONDÉE EN 1861

18, Rue du Vieil-Abreuvoir, 18, ROUBAIX

Fabrique de Lingerie et Broderie à la main à REMIREMONT (Vosges)

RHUMES — GRIPPES — BRONCHITES

SI VOUS TOUSSEZ tant pis pour vous!

Vous seriez GUÉRIS DE SUITE en employant le

Sirop de Ma Tante Catherine

QUE TOUT LE MONDE CONNAIT BIEN DANS LA RÉGION DU NORD

Essayez-en seulement un flacon

Exiger la Croix Bleue sur l'étiquette du flacon à l'usage des grandes personnes et la Croix Rouge sur celui à l'usage des enfants. Ne pas confondre.

Dépôt: LILLE, Pharmie PERRIN, 32, r. du Sec-Arembault

(Près du coin de la rue Neuve)

En vente à Roubaix: Phie Corbeaux, 11 bis, rue de Lannoy; Phie Magrou, rue Neuve, Phie Benoist, 85, rue de l'Epeule. — Tourcoing: Phie Masclet, rue Carnot; Geoffroy, rue de Mouveaux. — Wattrelos: Phie Mellin. — Marcq-en-Barœul: Phies Hellebold, Piben. — Lannoy: Phie Benoist. — Croix: Phie Fourlinie, 168, rue Kléber. — Quesnoy-sur-Deûle: Phie Gerin. — Saint-Maurice-Lille: Phie Taillar. — La Madeleine: Phie Dereu.

Dépôt à Paris: Phie Durel, 7, boulevard de Denain. 31434

Hôtels recommandés de la Côte d'Azur

NICE

SCRIBE Toutes chambres avec bain et W.-C. avec ou sans pension. Restaurant réputé de PREMIER ORDRE. Appartements privés pour familles. 30528

Gd HOTEL MOAILLES sans pension, maison de familles. Avenue la Victoire, près gare. Confort, ascenseur, chambres avec bains — Toujours ouvert.

ASTORIA — LE PLUS BEL HOTEL DE FAMILLE — Excellente cuisine. — Grand jardin. A. UHRING, direct.-propr. 29813

HOTEL VAUBAN MEUBLÉ. — CENTRAL. Tous conforts. — Garage. Ouvert tte l'année. 30522

PENSION PRINTANIA 1, Place Magenta (Centre). Confort. 35 fr. par jour. 29522

Gd Hôtel de Paris Boul Carabacel. Tout confort. Grand jardin. Pl. Midi. Pens. 45 fr. 30528

WESTMINSTER PROMENADE DES ANGLAIS. — Sa cuisine. Pension depuis 100 fr. 30524

HOTEL CONTINENTAL TENNIS GARAGE GRAND JARDIN

NICE-CIMIEZ

WINTER-PALACE —:: LE PLUS MODERNE ::— POUR FAMILLES 29821

HERMITAGE-HOTEL LA PLUS BELLE SITUATION DE NICE 28388

NICE-MONT-BORON

MIRAMAR PALACE Paparoma UNIQUE sur la Côte d'Azur. — Toutes chambres avec salle de bain et téléph. RESTAURANT REPUTÉ. 7 minutes d'autobus des Casinos 29179

VILLEFRANCHE-SUR-MER (près Nice)

WELCOME-HOTEL Sit. unique. Bord mer. Tous confts. Pension depuis 45 fr. 30607

BEAULIEU-SUR-MER

Le ROYAL Tout confort. Beau parc. Prix modérés. Rendez-vous des industriels et familles du Nord. 30660

CANNES

HOTEL BEAUSÉJOUR Plein Midi. Dernier cont. Gde parc, tennis garages 29864

JUAN-LES-PINS

HOTEL-CHATEAU MIRAMAR — SON CONFORT ... — SA SITUATION ... — La meilleure cuisine — 2 COURTS TENNIS 29854

GRASSE

HOTEL-PENSION « BEAU-SOLEIL et BEAU-SÉJOUR » Soleil. Vue. Eau courante. Chambres. Jardin. Prix modéré 31170

LA NAPOULE (près Cannes)

LA MAION LONGA Hôtel-Restaurant, confort, superbe jardin avec terrasse de palmiers. Midi sur mer. Tennis. Garage. Ouvert tte l'année. Tél. no 7. (29823

LE TRAYAS (Var)

Hôtel de la Réserve CHEZ LE PÈRE JEAN. Rendez-vous des gourmets. 30525

St-RAPHAEL-BOULOURIS-sur-Mer

HOTEL HÉLIOS SUR LA CORNICHE D'OR. Appts avec conf. 1er ordre 29145

St-AYGULF, près St-Raphaël

Le Grand Hôtel Site merveilleux bord de mer. Fourès, propr., ex chef prince de Ligne. 30527

Ste-MAXIME-sur-Mer (Var)

Splendid Pension Sur jardin au bord de mer. — Cuisine soignée. Confort. Garage 30526

LA CROIX (Var) (entre Hyères et St-Raphaël)

LE GRAND HOTEL Du soleil, de l'air pur du repos. Maison confortable 29819

LE BRUSC-S/-MER (Var)

Hôtel du GROS PIN entièrement remis à neuf, jardin magnifiques sous-bois, confort. Vue sur mer. Arrang. pr séjour. J. Epoque propr. Tél. 1 (27366

AVANT DE PARTIR EN VOYAGE adressez-vous au Tourisme Français, 11, rue de Londres, PARIS, qui vous établira gratuitement un itinéraire avec prix forfaitaire comprenant toutes les dépenses (chemin de fer, hôtels, excursions, etc...). Envoi gratuit de la brochure N° 4 (voyages à Nice, Algérie-Tunisie, Maroc, Corse, etc...). 31426

GRIPPÉS

RECOUREZ VITE AUX

PASTILLES VALDA

Elles calment la Toux,

soulagent instantanément l'oppression

facilitent l'expectoration

assainissent les Bronches,

augmentent la résistance des Poumons

GRIPPÉS ne négligez pas l'aide efficace des

VRAIES VALDA

vendues seulement

en BOITES

portant le nom

VALDA

A SAINT-JACQUES

211 à 215, Rue du Collège — ROUBAIX

(PRÈS PLACE FOSSE-AUX-CHÊNES)

ROBES - MANTEAUX - COSTUMES

pour DAMES, FILLETTES

ROBES DE MARIÉES — CÉRÉMONIES — DEUILS

Maison la plus importante de toute la Région

Une accepte les BONS DE LA DÉFENSE (ancien Bon de Crédit)

Les Magasins sont ouverts les DIMANCHES

et FÊTES jusqu'à Midi.

dégager à un ou plusieurs de ses membres tous les pouvoirs nécessaires pour l'exécution de ses décisions et pour l'administration courante de la Société.

Il peut aussi conférer à un ou plusieurs directeurs, membres du Conseil d'administration ou non, les pouvoirs qu'il juge convenables pour la direction de la Société et passer avec ceux-ci des directeurs des traités ou conventions déterminant la durée de leurs fonctions, l'étendue de leurs attributions et les conditions de leur retraite et de leur révocation.

Le Conseil peut encore instituer tous comités de direction et tous comités consultatifs ou techniques, permanents ou non, dont les membres sont choisis parmi les administrateurs ou en dehors d'eux; il règle le fonctionnement et les attributions de ces comités.

Il détermine l'importance des avantages fixes et proportionnels des administrateurs délégués, des directeurs ou du comité de direction, lesquels avantages pourront être portés au compte des frais généraux de la Société.

Le Conseil peut enfin conférer des pouvoirs à telle personne que bon lui semble pour un ou plusieurs objets déterminés, avec faculté pour tous mandataires de substituer.

Article 26. — Tous actes concernant la Société décidés par le Conseil ainsi que les retraits de fonds et valeurs, les mandats sur les banquiers, débiteurs ou dépositaires et les souscriptions, endos, acceptations, avals ou acquits d'effets de commerce sont signés, soit en vertu d'une délégation spéciale du Conseil par un administrateur ou un directeur ou tout autre mandataire.

Article 44. — L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Par exception, le premier exercice comprend le temps écoulé depuis la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 1927.

Article 46. — Les produits de la société sont constitués par l'ensemble annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de toutes réserves pour risques commerciaux constituant les bénéfices nets.

Sur ces bénéfices il est prélevé:

1° Cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque pour une cause quelconque la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

2° La somme nécessaire pour servir aux actionnaires, à titre de premier dividende, six pour cent des sommes dont leurs actions sont libérées en vertu des appels de fonds et non encore amorties, sans que si les bénéfices d'une année ne permettent pas de prélever les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes (sauf ce qui est stipulé ci-après).

Le solde est réparti comme suit:

Quinze pour cent au Conseil d'administration;

Vingt-cinq pour cent aux parts de fondateur;

Et soixante pour cent aux actionnaires.

Toutefois, l'assemblée générale ordinaire, sur la proposition du Conseil d'administration, a le droit de décider le prélèvement sur les sommes pour cent revenant aux actionnaires dans le solde des bénéfices des sommes qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour des amortissements supplémentaires de l'actif social, soit pour être versées à un ou plusieurs fonds de réserves générales ou spéciales.

Ce ou ces fonds de réserve, qui seront la propriété particulière des actionnaires, produiront un intérêt annuel au taux moyen de l'escompte de la Banque de France en cours de l'exercice écoulé, lequel intérêt sera porté au compte des frais généraux de la société. Ils pourront être affectés notamment, suivant ce qui sera décidé par l'assemblée générale ordinaire sur la proposition du Conseil d'administration, soit à compléter aux actionnaires un premier dividende de 6 pour cent en cas d'insuffisance des bénéfices d'un ou plusieurs exercices, soit au rachat de la totalité ou d'une partie des parts de fondateur, soit au rachat et à l'annulation d'actions de la société, soit à l'amortissement partiel de ces actions par voie de tirage au sort ou autrement. Les actions intégralement amorties sont remplacées par des actions de jouissance ayant les mêmes droits que les autres actions sauf le premier dividende de 6 pour cent et le remboursement du capital.

Les fonds de réserve pourront aussi être répartis à toute époque en totalité ou en partie aux actionnaires en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires sur la proposition du Conseil d'administration.

Article 48. — En cas de perte de la moitié du capital social, le Conseil d'administration est tenu de provoquer la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires à l'effet de statuer sur la question de savoir s'il y a lieu de continuer la société ou de prononcer sa dissolution. L'assemblée générale doit, pour pouvoir délibérer, réunir les conditions fixées par les articles 41, 42 et 43 ci-dessus.

Article 49. — A l'expiration de la société ou au cas de sa dissolution anticipée, l'assemblée générale règle, sur la proposition du Conseil d'administration, le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

La nomination des liquidateurs met fin aux pouvoirs des administrateurs et des commissaires.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, faire l'apport à une autre société de tout ou partie des biens, droits et obligations de la société dissoute ou la cession à une société ou à toute autre personne de ses biens, droits et obligations.

L'assemblée générale régulièrement constituée conserve pendant la liquidation les mêmes attributions que durant le cours de la société, elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner quitus aux liquidateurs.

Après le règlement du passif et des charges de la société, le produit net de la liquidation est employé d'abord à amortir complètement le capital des actions. Si cet amortissement n'a pas intégré en bloc, le surplus est réparti aux actions.

Pour extrait:
L. POISSONNIER.

II. — Suivant acte reçu par Me POISSONNIER notaire à Roubaix, le 1er décembre 1926, M. Emile ROYAR a déclaré que le capital en numéraire de la société anonyme fondée par lui sous la dénomination « Banque du Nord pour le commerce et l'industrie » et s'élevant à vingt millions de francs représenté par quarante mille actions de 500 francs chacune qui étaient à émettre en espèces, a été entièrement souscrites par divers et qu'il a été versé par chaque souscripteur une somme égale au quart du montant des actions par lui souscrites, soit au total cinq millions de francs.

Et il a représenté à l'appui de cette déclaration un état contenant les noms, prénoms, qualités et domiciles des souscripteurs, le nombre d'actions souscrites et le montant des versements effectués par chacun d'eux. Cette pièce certifiée véritable est demeurée annexée audit acte notarié.

Pour extrait:
L. POISSONNIER.

III. — Des procès-verbaux (dont copies ont été déposées pour minute à Me POISSONNIER, notaire à Roubaix, suivant acte du 22 décembre 1926) des deux délibérations prises par les assemblées générales constitutives des actionnaires de la société anonyme « Banque du Nord pour le commerce et l'industrie », il ressort:

Du premier de ces procès-verbaux en date du 6 décembre 1926:

1° Que l'assemblée générale, après vérification, a reconnu la sincérité de la déclaration de souscription et de versement faite par le fondateur de ladite société aux termes de l'acte reçu par Me POISSONNIER notaire à Roubaix, le 1er décembre 1926;

2° Et qu'elle a nommé deux commissaires chargés, conformément à la loi, d'apprécier la valeur des apports en nature faits à la société par M. ROYAR, ainsi que les avantages particuliers résultant des statuts, et de faire à ce sujet un rapport qui serait soumis à une assemblée ultérieure.

Du deuxième procès-verbal en date du 13 décembre 1926, il ressort:

1° Que l'assemblée générale approuve les conclusions du rapport des commissaires, a approuvé les apports faits à la société par M. ROYAR et les avantages particuliers stipulés aux statuts;

2° Qu'elle a nommé comme premiers administrateurs dans les termes de l'article 17 des statuts:

M. BERNER Georges, directeur à Vienne(Isère);

M. BOUTINOIS-LEROUGE Henri, administrateur délégué de la Société des Engrais du Roubaix, à Roubaix;

M. BROWAETS André, chevalier de la Légion d'honneur, teinturier à Roubaix;

M. DEPERRENNES-CANET Jean, industriel, à Lys-lez-Lannoy;

M. DEPREUMERES Léonard, administrateur de la Société Francois Roussel, père et fils, à Roubaix;

M. DRUIN-PRS Henri, administrateur délégué de la Société anonyme des anciens Etablissements H. Marche et L. Lévesque, à Roubaix;

M. FAUVARQUE Jules-Albert, fabricant de tissus à Roubaix;

M. FLAMENT Charles, industriel à Tourcoing;

M. MALDANT Joseph, chevalier de la Légion d'honneur, vice-président de la Compagnie Générale des Voitures à Paris;

M. MEGE Henri, industriel à Rosny (Seine-et-Marne);

M. MIGNON Antoine, entrepreneur à Tourcoing;

M. MONNEP Louis, teinturier à Roubaix;

M. ROIBE Urbain, chevalier de la Légion d'honneur, filateur de laines à Tourcoing;

M. ROUSSELOT Edouard, chevalier de la Légion d'honneur, industriel à Paris;

M. TOULEMONDE André, négociant en laines à Tourcoing.

Lesquels ont accepté ces fonctions.

3° Que l'assemblée a nommé comme commissaire M. Albert ROBYN, chevalier de la Légion d'honneur, avocat à Roubaix, et la société fiduciaire de contrôle et de révision, société anonyme au capital de un million de francs, dont le siège social est à Paris, 51, rue de la Chaussée d'Antin, représentée par M. Clément CHAUSSEGROS, son directeur général, lesquels ont accepté ces fonctions, pour faire un rapport à l'assemblée générale sur les 1ers résultats des statuts, et de faire à ce sujet un rapport qui serait soumis à une assemblée ultérieure.

Du deuxième procès-verbal en date du 13 décembre 1926, il ressort:

1° Que l'assemblée générale approuve les conclusions du rapport des commissaires, a approuvé les apports faits à la société par M. ROYAR et les avantages particuliers stipulés aux statuts;

2° Qu'elle a nommé comme premiers administrateurs dans les termes de l'article 17 des statuts:

M. BERNER Georges, directeur à Vienne(Isère);

M. BOUTINOIS-LEROUGE Henri, administrateur délégué de la Société des Engrais du Roubaix, à Roubaix;

M. BROWAETS André, chevalier de la Légion d'honneur, teinturier à Roubaix;

M. DEPERRENNES-CANET Jean, industriel, à Lys-lez-Lannoy;

M. DEPREUMERES Léonard, administrateur de la Société Francois Roussel, père et fils, à Roubaix;

M. DRUIN-PRS Henri, administrateur délégué de la Société anonyme des anciens Etablissements H. Marche et L. Lévesque, à Roubaix;

M. FAUVARQUE Jules-Albert,

II. Transformation de Société

Suivant acte reçu par Me Louis POISSONNIER, notaire soussigné le même jour, vingt décembre mil neuf cent vingt six, MM. Alphonse, Eugène et André CARRETTE ont convenu ce qui suit:

La société existant en nom collectif entre eux continuera d'exister à compter du vingt décembre mil neuf cent vingt six, comme société à responsabilité limitée régie par la loi du sept mars mil neuf cent vingt cinq et par les présents statuts.

Cette société conservera pour objet l'entreprise de tous travaux publics et privés et le négoce des matériaux de constructions.

La dénomination de la société est: « ETABLISSEMENTS A. CARRETTE-DUBUROQ FILS » société à responsabilité limitée.

La société reste constituée pour une durée illimitée, toutefois chacun des associés a le droit d'en demander la dissolution dans les délais et conditions indiquées en l'acte.

Le siège de la société reste fixé à Roubaix, rue du Luxembourg, nos 41, 47 et 49.

La société pourra ouvrir toutes succursales et tous bureaux dans tout autre ville de France et à l'étranger.

Le capital social est fixé à Deux millions de francs divisé en deux mille parts de mille francs, chacune entièrement libérées, lesquelles part sont attribuées conformément aux droits des associés dans ledit capital, savoir:

A M. Alphonse CARRETTE pour neuf cent soixante parts ou neuf cent soixante mille francs ..... 960 part.

A M. Eugène CARRETTE pour huit cent quarante parts ou huit cent quarante mille francs 840 »

A M. André CARRETTE pour deux cents parts ou deux cent mille francs... 200 »

Total égal deux mille parts ..... 2.000 parts

La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants pris parmi les associés.

MM. Alphonse, Eugène et André CARRETTE assureront cette gérance.

M. Alphonse CARRETTE et M. Eugène CARRETTE pourront faire entrer comme gérant dans la société un ou plusieurs de leurs fils, mais ceux-ci n'auront la signature sociale que si leurs auteurs jugent utile de la leur donner.

Les gérants de la société auront tous et séparément la signature sociale mais ne pourront en faire usage que pour les affaires de la société inscrites sur les registres et rentrant dans son objet, en conséquence toute obligation devra énoncer la cause pour laquelle elle aura été souscrite.

Chaque associé gérant pourra traiter, transiger, compromettre, donner tous désistements et mainlevées avant ou après paiements, exercer toutes actions judiciaires, représenter la société dans toutes faillites et liquidations judiciaires, souscrire, endosser, accepter et acquitter tous effets de commerce.

Les comptes courants et tous découverts en banque pourront être ouverts par chacun des gérants.

La société ne sera pas dissoute par l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés.

En cas de décès d'un associé pendant le cours de la société, la société ne sera pas dissoute et pourra continuer dans les conditions stipulées en l'acte.

Pour extrait,
(Signé) L. POISSONNIER.

« Expéditions desdites actes « ont été déposées le vingt « quatre décembre mil neuf « cent vingt six, l'une au « greffe du Tribunal de Com- « merce de Roubaix et l'au- « tre au Greffe de la Justice « de Paix des cantons Est « et Ouest de la même ville. »

Pour mention,
(Signé) L. POISSONNIER.

946224

SOCIETE ANONYME des ETABLISSEMENTS **CLARISSE-DEVOS**

Capital 500.000 francs.

Bureau: 139, rue Winoc-Chocqueel, Tourcoing.

Le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires qu'il met en paiement à partir de ce jour un acompte sur dividende de l'année 1926.

Les porteurs d'actions de 500 francs toucheront 500 fr. à présentation du coupon n° 1.

Cet acompte est payable 139, rue Winoc-Chocqueel, Tg. 3624

Agence Immobilière et Mortgage **Henri Aerts-Tricot** 27, rue Faidherbe, Tourcoing

DISSOLUTION DE SOCIETE

Par acte s.s.p. en date à Mouvaux du 20 décembre 1926, enregistré le 21 f° 40 n° 412, la société J. MEURISSE et A. VERCAMMEN, pour le commerce de salaisons en gros, siège à Mouvaux 306, rue de Tourcoing, a déclaré dissoute à compter du 1er janvier 1927, la liquidation sera opérée ainsi qu'il est indiqué dans l'acte de société et sans dérogation à cet égard. Expéditions remises aux Greffes du Tribunal de Commerce de Tg et du Canton Sud de Tg le 24-12-26.

Pour extrait,
J. Meurisse et A. Vercammen.

945531d

Deuxième Publication

D'un acte s.s.p. en date à Roubaix du 15 novembre 1926, enregistré à Roubaix (3Sons) f° 65 n° 890, le 13 décembre 1926, il appert que la commandite de 150.000 francs qu'il avait versée ayant été complètement absorbée, M. Paul JONVILLE s'est retiré purement et simplement de la Société Thersen, Lepault et Cie, Société ayant pour objet le transport le camionnage, l'achat, la vente et la location de tous moyens de transport, notamment automobiles et accessoires et la réparation des automobiles, et dont le siège est à Roubaix 10, rue d'Alsace et raison sociale THERSEN, LEPAULT & Cie

Cette Société continue d'exister entre M. THERSEN et M. Emile LEPAULT comme associés gérants qui se partageront les bénéfices et les pertes par moitié.

Un exemplaire du présent acte a été déposé le 17 décembre aux Greffes du Tribunal de Commerce de Roubaix et au Greffe de la Justice de Paix du Canton Nord.

Une insertion d'un extrait du présent acte a été faite au Bulletin Officiel du 22 décembre

Pour extrait,
THERSEN, LEPAULT & Cie.
L'un d'eux,
THERSEN.

945724

Etude de Me Paul LEFORT, docteur en droit Avoué à Lille, 11, rue de Puébla.

Liquidation de Corps

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Lille, en date du dix huit décembre 1926 enregistré et signifié à la requête de Mme Léonie Romanie DEBOSSCHERE directrice d'école maternelle, épouse de M. Florent Louis DELIGNY, instituteur en retraite, demeurant à Tourcoing, rue du Vivoloi, 19.

Ayant pour avoué Me Paul LEFORT.

Contre: M. Florent Louis DELIGNY, époux de la requérante, domicilié à Tourcoing, rue du Vivoloi, 19.

Défendeur défaillant.

Il appert:

Que la séparation de corps a été prononcée entre lesdits époux Deligny-Debosschère au profit de la femme.

Pour extrait conforme.
945342d (Signé) Paul LEFORT

Par jugement du 21 décembre 1926, le Tribunal de Commerce de Tourcoing a déclaré la faillite de Julien PIVION, confections à Marcq, et a nommé Me PLAYOUST, agréé à Tourcoing, syndic provisoire. 945432d

CESSIONS COMMANDITES ASSOCIATIONS

Agence Franco-Belge 10, Contour Saint-Martin, 10 ROUBAIX

CESSION. — Deuxième Avis

Par acte s.s.p. du 13-12-26, enregistré à Roubaix le 16-12-26, f° 90, c° 9, M. VANDENBROUCKE René cède à M. François WAETERLOOS, demeurant à Lille rue J.-J.-Rousseau, n° 13, le pas de porte à usage de commerce de la maison qu'il occupe à Roubaix, rue de Lannoy, n° 172 bis.

S'il y a lieu, les oppositions seront reçues à l'Agence dans les 10 jours qui suivront la présente insertion.

Parue au B.O. du 22-12-26. 945362d

Deuxième Avis

Par acte s.s.p. en date du 13 décembre 1926, enregistré à Roubaix le 13 déc. f° 89 n° 6, M. Julien NYS a cédé son fonds de commerce de café sis à Croix rue de l'Ancienne Mairie, à M. Jules DELANAYE, 34, rue des Trente à Roubaix. Oppositions s'il y a lieu au domicile du 34, rue de l'Avenir, à Croix. Parue au B. O. le 25-12-26. 945714d

A.V.O. Tél. 20-15

214, Bd Gambetta, Tourcoing

Second Avis

Par acte s.s.p. en date à Tg du 20-11-26, enreg. à Tourcoing (3Sons) le 13-12-26, fol. 84, c. 6, M. Impe Emile a cédé à MM. Vandemeulebroucke Z. désiré père et fils, 19, rue d'Avesnes, Tg, un fonds de commerce avec fabrication de Voitures d'Enfants exploité à Tg, rue de Guisnes, n° 108 Téléph. 18.94 Opositions 2e 4 Bd Gambetta Tg, dans les dix jours du présent avis. (B.O. du 29-12-26). 945364d

Pour Ménage

Bébé, 2 à 3.000 fr. par mois, contre Rx 25.000 fr. Aff. unic. S'ad. 37, r. Pauvrée, Rx. 945464

II.

Entrée en Société Augmentation de Capital

Aux termes d'un acte reçu par Me Louis POISSONNIER, notaire à Roubaix, soussigné, le vingt décembre mil neuf cent vingt six, M. Alphonse CARRETTE dénommé parfois CARRETTE, et M. Eugène CARRETTE dénommé parfois CARRETTE, tous deux entrepreneurs de travaux publics demeurant à Roubaix, seuls membres de la société en nom collectif existant entre eux sous la raison et la signature sociales: « A. CARRETTE-DUBUROQ & FILS » dont le siège social est à Roubaix, rue d'Italie, n° 87. Ont convenu d'introduire dans la société à titre d'associé en nom avec la signature sociale, M. André CARRETTE dénommé parfois CARETTE, demeurant à Roubaix, fils de M. Alphonse CARRETTE, qui a accepté.

En outre les associés ont convenu de porter le capital social à une somme de DEUX MILLIONS de francs par une augmentation de un million huit cent mille francs fournie par des apports en espèces faits par:

M. Alphonse CARRETTE à concurrence de huit cent cinquante et un mille trois cent quarante neuf francs trente-quatre centimes 851.349,34

Par M. Eugène CARRETTE à concurrence de sept cent quarante huit mille six cent cinquante fr. soixante six centimes 748.650,66

Et par M. André CARRETTE à concurrence de deux cent mille francs... 200.000 »

Le capital précédemment apporté par MM. Alphonse et Eugène CARRETTE était de deux cent mille francs. 200.000 »

Total ..... 2.000.000 »

De plus les associés ont apporté aux statuts les modifications suivantes:

La société a pour objet l'entreprise de tous travaux publics ou privés et le négoce des matériaux de constructions.

Le siège social est transféré à Roubaix, rue du Luxembourg, nos 45, 47 et 49.

A toute époque il pourra être apporté aux statuts sociaux les modifications ou additions jugées utiles ou nécessaires.

Par acte s.s.p. en date du 22 décembre 1926, enregistré à Rx le 23 décembre f° 92, c. 20; M. PRUVOST Maurice, rue de la Lainière, 54, à Roubaix, cède à M. LORTHIOIR Fernand sa clientèle de marchand de lait au détail.

Oppositions s'il y a lieu rue du Fresnoy, 27, Rx. 94550

Estaminet à Céder

Forte vente. Prendre adresse au bureau du journal. 225594d

CABINET DE Me BONNET 39, rue Colbert, 39, LILLE

A CEDER A LILLE

3, rue du Sobrit-Levant Magasin d'articles de ménage et atelier de serrurerie. S'adresser: 39, rue Colbert, Lille. 574

A CÉDER

Gde maison d'alimentat., spécialités liquides. Vente p. jour 900 fr. Loyer 2.460, revenu annuel 8.000. Prix 35.000. Ecr. E.E.D. au journal. 225488d

Avec 35.000 FR.

Café gare Lille, libre tournée, bail 9 ans. Voir J. BAERT, 34, rue Gay-Lussac, Rx. 945448d

A CÉDER

Alimentation générale, bière, vins, liqueurs, cheval et voiture, belle installation. Bonne vente, porte cochère, grande cour, écurie, proche tout commerce. Bas prix. Facilités paiement. S'adr. 502, rue du Mont-à-Leux, 502, WATTRELOS. 553811

POISSONNERIE

Tr. imp. ville banlieue Lille 400 FRANCS PAR JOUR en moy., jeudi 7 à 800 fr. Vendredi 12 à 15.000 FRANCS. Sup. log. gde porte, cour, écurie, dépendances. Il faut 25.000 fr. pour traiter y compris camion. P. MARTINOT, 26, rue des Arts, Lille. 569d

A CÉDER

avec 15.000 fr. comptant sur reprise de 25.000 fr. avec marchandises. Commerce d'Alimentation, vins et liqueurs, bonne clientèle, 8 pièces, loyer 3.500 f. située rue principale ville industrielle environs Lille. Ecrire R.T.P.M. bureau journal. 570d

Cabinet fondé en 1899
37, RUE FAUVRÉE, Rx
par J. Vanden Boch
Gradué en Droit

COMMERCES IMMEUBLES LOYERS ASSURANCES

POUR DAMES

Lingerie-bonneterie, Epeule loy. 150 fr. bénéf. 12.000 fr. par mois. à céder 18.000 fr. S'adr. 37, rue Fauvrée, Rx. 94563

Près rue Nenve

Bon petit commerce, très belle maison, loyer 200 fr., à céder 20.000 fr. S'adr. 37, rue Fauvrée, Roubaix. 94565

IMMEUBLES A VENDRE OU A LOUER

MOUSCRON

A VENDRE pour cause décès

JOLIE PROPRIETE

dénommée la « Roserale de France », sise 197, rue de Roubaix, et comprenant: salle à manger, salon, véranda, bureau, cuisine, 5 chambres, grenier, 2 sanettes séparées du corps de logis dont un garage, jardin d'agrément et de rapport, 200 arbres fruitiers espèces recherchées et en pleine production, superficie totale: 46 ares 54 centiares.

Ainsi qu'une

BELLE MAISON BOURGEOISIE

sise 7, rue de la Station, construction soignée, grande salle à manger, eau et W.-C. à chaque étage, 5 chambres. Visibles de 2 à 4 heures.

Prix en francs belg.

S'adr. 133, rue de Roubaix, Tourcoing, ou 94, rue de la Station, Mouscron. 945384d

A louer de suite

Belle maison neuve, 6 pièces, grenier, cave, eau, gaz, électr., rue de la Gare, à La Madeleine, 350 fr. par mois net. S'adr. 26, place de la Gare, 26, à LA MADELEINE 945614

Maisons à Louer

avec jardin, offertes par filature de coton à familles connaissant un moins à ouvrière de filature de coton. Ecrire en indiquant âge et profession exacte de chacun aux initiales Y.R.B. au bureau du journal. 94450

TERRAIN

Recherche terrain pour bâtir une maison Rx, Tg ou environ. Rép. C.Z.Z. au journal. 559704d

Etude de Me Félix VANDEWALLE, docteur en droit, avoué à Lille, 31, rue Faidherbe.

LICITATION OCTAVE

Ville de Tourcoing

ARTICLE PREMIER

Rue Balzac, n° 2

UNE

MAISON

D'HABITATION

et les fonds et terrain en dépendant

ARTICLE DEUXIEME

Rue Balzac, n° 13

UNE

MAISON

D'HABITATION

et les fonds et terrain en dépendant

ARTICLE TROISIEME

Rue Balzac, n° 15

UNE

MAISON

D'HABITATION

et les fonds et terrain en dépendant

Ville de Roubaix

ARTICLE QUATRIEME

Rue Cadeau, n° 89

UNE

MAISON

D'HABITATION

et les fonds et terrain en dépendant

A VENDRE

par suite de licitation entre majeurs et mineurs

Le MERCREDI 5 JANVIER 1927, à treize heures précises, à l'audience des Criées du Tribunal départemental du Nord, section de Lille, en l'une des salles du Palais de Justice de ladite ville.

(Les enchères ne seront reçues que par ministère d'avoué.)

OCCUPATION

Les maisons sises à Roubaix, n° 89, rue Cadeau, et à Tourcoing, rue Balzac, n°s 13 et 15, sont occupées sans bail, ni charges, aux loyers mensuels de:

1° Celle rue Cadeau, n° 89, à Roubaix, occupée par M. Delhemme, au loyer mensuel de quarante francs (40 francs).

2° Celle rue Balzac, n° 15, à Tourcoing, occupée par M. Estermann, au loyer mensuel de 82 francs.

3° Celle rue Balzac, n° 15, à Tourcoing, occupée par M. Richard, au loyer mensuel de 100 francs.

La maison sise à Tourcoing, rue Balzac, n° 2, est louée suivant bail sous seings privés en date du 12 mars 1925, enregistré à Tourcoing le 9 mars 1925, f° 27, case 16, Reçu: 46 fr. 23, pour une durée de trois années consécutives qui commenceront à courir à partir du 1er avril 1925 et ce moyennant un loyer annuel de deux mille quarante francs, payable par trimestre.

VISITE

Les immeubles sont visibles sur permis délivré par l'avoué et le notaire, savoir: maison rue Balzac, n° 2, les lundi et mardi, de 9 h. 30 à 11 h. 30; les autres maisons, les vendredi et samedi, de 14 à 17 heures.

MISE A PRIX:

Article premier ... 20.000 fr.
Article deuxième .. 25.000 fr.
Article troisième .. 35.000 fr.
Article quatrième... 10.000 fr.

Pour tous renseignements, consulter les affiches et s'adresser:

1° Au Greffe du Tribunal Départemental du Nord, section de Lille, où se trouve déposé le cahier des charges;

2° A Me F. DEVAUX, docteur en droit, notaire commis dans la liquidation, demeurant à Tourcoing, 55, rue de Tourcoing;

3° A Me Félix VANDEWALLE, docteur en droit, avoué chargé des formalités pour parvenir à la vente, demeurant à Lille, 31, rue Faidherbe. 94457

Etude de Me DUPREZ, Docteur en droit, Notaire à Roubaix.

Ville d'Halluin

Rue Henri Chesquières et rue de la Douane

11 MAISONS

et 16 ares 01 centiare de

Terrain à bâtir à adjuger

en totalité ou en 24 lots.

Le SAMEDI 8 JANVIER 1927, à 14 heures précises en la salle de la Mairie d'Halluin.

Voir les affiches. 94566

Maison Tourcoing

5 pièces meublées véranda, libre après vente. S'ad. 197 rue du Cymbale, Tg. De 8 h. à 2 h. 55851

Chambre à Louer

à pers. seule. Adr. au journal. 566814

— PENSIONNATS —

LA GLANERIE Belgique-Frontière (proximité gares Bachy et Rumes)

PENSIONNAT SAINTE-ANNE

Situation hygiénique exceptionnelle. — Etudes primaires complètes. Cours ménager. Leçons de couple. Arts d'agrément, etc 31693

A VENDRE

Nouvelle maison genre villa, 4 pièces, cave, puits, citerne, W.-C. et 400 mètres carrés terrain. S'adresser: rue du Clinquet, sentier de Bondues, Tourcoing. Prix 57.000 fr. 553800

BARAQUEMENT

à vendre, bonnes conditions. — Même adr.: Beau hangar. S'ad. 13, rue Pasteur, Roncq. 94553

A LOUER

centre Tg. 2 belles chambres. Ecrire au jnl de Rx à Tg. initiales D.O.O. 94567

Ble Maison à vendre

Libre d'occupation. S'adr. 37, rue de Beauvais, quartier de la Marlière, Tourcoing. 1323

TERRAIN A VENDRE

Lot de 800 m2 ou plus, situé Roncq, le long route provinciale, pouvant servir pour industrie, garage. Ecr. Init. O.T.P.M. au bureau du journal. 94546

A louer à Tourcoing

Maison bourgeoise avec jardin, à 5 m. de la Place, à Lomme offre acceptable. Voir M. H. Acris, 27, rue Faidherbe, Tg. 945350d

Maison Ouvrière

libre après vente, compd. restaurée, avec jardin, grande baraque derrière. S'ad. rue Blanche, 1, face au Sabot Rouge, Wattrelos, près des Ballons. 225646

On rech. à Louer

envir. centre de Tourcoing, maison avec gaz, électricité. Ecr. Init. D.C.C. au journal. 55888

APPARTEMENT

libre à louer. Entrée particulière, 2, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix. S'adresser Café Grau, 5, Gde-Place, Roubaix. 225860d

MAISON A LOUER

rue de l'Industrie, à Rx. Libre 1er mars. 4.400 plus charges